

Arrêté portant rejet tacite d'une déclaration préalable

Commune  
Soueix-Rogalle



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

-----

AR\_2024\_008

Dossier n°DP 009 299 23 A0013

Date de dépôt : 3 octobre 2023

Demandeur : Monsieur LARVOL-TEQUI  
Benjamin

Pour : Construction d'un abri de jardin

Adresse terrain : 8 Route Louis Souquet  
09140 SOUEIX-ROGALLE

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE**

Vu la déclaration préalable présentée le 3 octobre 2023 par Monsieur LARVOL-TEQUI Benjamin, demeurant 4 Rue de la Poste 09140 SOUEIX-ROGALLE ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un abri de jardin ;
- Sur un terrain situé 8 Route Louis Souquet 09140 SOUEIX-ROGALLE terrain cadastré 0B-0638 (398 m<sup>2</sup>) ;
- Pour une surface de plancher de 18 m<sup>2</sup> ;

Vu la demande de pièces complémentaires en date du 27 octobre 2023 ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas fourni les pièces demandées dans le délai de trois mois qui lui était impartit ;

**ARRÊTE**

**Article unique** : La déclaration préalable fait l'objet d'un rejet tacite.

Fait à Soueix-Rogalle le 1er février 2024

La Maire, Christiane BONTÉ

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues territoriales.

Préfecture  
Date de réception de l'AR: 01/02/2024  
009-210902995-AR\_2024\_008-AI